

Décision

Générale

colonial

Décision n° 589 le 8 juin 1959

n° 589 le 8

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date de publication
8 juin 1939

Date du numéro
30 juin 1939

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant Antonietti (Juge) et le sergent Derouurd (Tacien) sont mis à la disposition du capitaine commandant la milice indigène pour compter du 5 juin 1959,